



Genève, le 27 novembre 2018  
Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département des finances et des ressources humaines**

### **La violence domestique en chiffres, année 2017**

**Les violences domestiques représentent près de 3% de l'ensemble des infractions commises dans le canton en 2017. Ces résultats sont issus du rapport "La violence domestique en chiffres, année 2017", dont la collecte des données a été assurée par l'Observatoire genevois des violences domestiques. Cette année, le rapport met encore davantage en évidence le nombre de mineur-e-s exposé-e-s à ces violences, tout en rappelant l'ampleur des violences conjugales.**

Pour la septième année consécutive, l'Observatoire genevois des violences domestiques présente les résultats issus de la participation de 14 institutions du réseau, complétés par les statistiques policières, les données de deux unités des HUG, de la ligne téléphonique spécifique et du site [violencequefaire.ch](http://violencequefaire.ch).

En 2017, les infractions pénales pour violences domestiques à Genève diminuent légèrement (-12,2%), à l'image des infractions pour violence. Elles se composent essentiellement d'infractions pour injures, lésions corporelles simples, menaces et voies de fait. La police a prononcé 44 mesures d'éloignement administratif à l'encontre de 43 hommes et 1 femme auteur-e-s de violences.

Au sein de l'observatoire, 6218 victimes ou auteur-e-s de violence domestique ayant consulté au moins une des institutions ont été recensé-e-s en 2017. Les personnes âgées de 18 à 64 ans en constituent la majeure partie (59 %) et les mineur-e-s en représentent 40 %. Ce sont ainsi 2454 enfants et adolescent-e-s qui ont été exposé-e-s à des situations de violences domestiques.

#### **Personnes mineures**

En 2017, les violences exercées dans des liens parentaux ou de famille élargie représentent 56% des situations recensées. Il s'agit principalement de violences envers les enfants : 1071 enfants ou jeunes ont été les victimes directes de violences de la part d'un parent ou du partenaire d'un parent ou de la famille d'accueil. La moitié des enfants et jeunes pris en charge sont des victimes indirectes de violences conjugales entre adultes, soit 1229 mineur-e-s.

#### **Personnes majeures**

Au même titre que les années précédentes, la majorité des situations rencontrées par les personnes majeures concernent des violences conjugales. Pour 82 % des victimes directes majeures (2217 personnes), les violences se sont déroulées dans un contexte conjugal. Les femmes en représentent 89 % (1978 personnes) et les hommes 11 % (239). Parmi les auteur-

e-s majeur-e-s, 74 % ont exercé des violences conjugales, 760 sont des hommes et 164 sont des femmes.

### **Types de violences**

Parmi les types de violences recensées, les violences psychologiques et les violences physiques sont les plus fréquentes, aussi bien chez les victimes majeures que mineures. A noter que ces violences sont associées l'une à l'autre dans environ la moitié des cas. Les violences sexuelles et économiques, bien que moins fréquemment déclarées, sont principalement subies par des femmes ou des filles.

A noter que les personnes victimes ou auteur-e-s qui ne recourent pas à une des 14 institutions genevoises participant à l'observatoire ne sont pas répertoriées.

En activité depuis 2011, l'Observatoire genevois des violences domestiques assure une collecte des données et propose un état des lieux annuel des prises en charge des violences conjugales et familiales dans le canton de Genève. Il contribue ainsi à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), entrée en vigueur en Suisse le 1er avril 2018.

La publication figure sur le site de l'office cantonal de statistique : <https://www.ge.ch/statistique/actualites/welcome.asp?actu=3497>

et sur le site du bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, <https://www.ge.ch/document/violence-domestique-chiffres-annee-2017-0>

### **Pour toute information complémentaire :**

- Mme Colette Fry, directrice du bureau de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de prévention des violences domestiques, DF, T. + 022 388 74 50
- M. Hervé Montfort, directeur de l'office cantonal de la statistique, DF, T. + 022 388 75 00.